



PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 13 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 du mois de février, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; PRATS Sylvie ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; GUITTON Jean-Claude ; DE LA CHAPELLE Charles-Philippe ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; MASSON Stéphane ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; POT Ludovic ; BESNARD Sylvie ; HERMENIER Stéphane ; GUIMARD Cécile ; PASSIANT Céline ; BRAULT Mélina; DEMION Pierre-Yves.

Absent(e-s) excusé(e-s) : Néant

Absent(e-s) : BESNARD Christelle.

Monsieur HERMENIER Stéphane est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Requalification des espaces publics – demande de subvention DETR 2023 ;
2. Requalification des espaces publics – demande de subvention DSIL 2023 ;
3. Déploiement de la vidéoprotection : 2^e phase – demande de subvention DETR 2023 ;
4. Vote des subventions communales 2023 aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
5. Vote des taux d'imposition 2023 ;
6. Proposition de création d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) sur la parcelle ZP n°170 actuellement en zone Naturelle – avis du conseil municipal ;
 - Questions diverses.
 - CASVL – instauration du permis de diviser ;
 - Services techniques – rapport d'activité 2022 ;
 - Avancement des travaux de l'espace jeunesse ;
 - La Poste – activité du bureau de poste ;
 - AMF 49 – journée d'information destinée aux élus ;

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

7. Subvention exceptionnelle – solidarité avec la Turquie et la Syrie à l suite du séisme du 7 février 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'ordre du jour.

DCM n°2023-02-008 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs, d'un coût prévisionnel de 1 962 125,38 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de demander, pluri-annuellement, une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire pour aider la commune dans lesdits travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 volet « A1 – Sécurité et accessibilité » et/ou « B3 – Aménagement, environnement et cadre de vie » selon le plan prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Total HT	Désignation	Total HT
Travaux 2023 - Tranche ferme	396 320,38 €	DETR/DSIL 2023 (35%)	138 712,13 €
Travaux 2024 - Tranche conditionnelle n°1	1 233 223,00 €	DETR/DSIL 2024 (35%)	431 628,05 €
Travaux 2025 - Tranche conditionnelle n°2	332 582,00 €	DETR/DSIL 2025 (35%)	116 403,70 €
		Autofinancement communal	1 275 381,50 €
TOTAL DEPENSES	1 962 125,38 €	TOTAL RECETTES	1 962 125,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ABROGE et REMPLACE la délibération du Conseil Municipal n°2022-12-089 du 12/12/2022 ;
- APPROUVE l'opération de revitalisation du centre-bourg : requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs;
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement pour un coût total de 1 962 125,38 € HT ;
- INSCRIRA les crédits concernant cette opération au budget principal ;
- DEMANDE une subvention d'État à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux pour l'année 2023 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-02-009 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs, d'un coût prévisionnel de 1 962 125,38 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de demander, pluri-annuellement, une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire pour aider la commune dans lesdits travaux au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 volet « Grandes Priorités d'Investissement » et/ou volet « Contrat de Territoire », selon le plan prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Total HT	Désignation	Total HT
Travaux 2023 - Tranche ferme	396 320,38 €	DETR/DSIL 2023 (35%)	138 712,13 €
Travaux 2024 - Tranche conditionnelle n°1	1 233 223,00 €	DETR/DSIL 2024 (35%)	431 628,05 €
Travaux 2025 - Tranche conditionnelle n°2	332 582,00 €	DETR/DSIL 2025 (35%)	116 403,70 €
		Autofinancement communal	1 275 381,50 €
TOTAL DEPENSES	1 962 125,38 €	TOTAL RECETTES	1 962 125,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ABROGE et REMPLACE la délibération du Conseil Municipal n°2022-12-090 du 12/12/2022
- APPROUVE l'opération de revitalisation du centre-bourg : requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs;
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement pour un coût total de 1 962 125,38 € HT ;
- INSCRIRA les crédits concernant cette opération au budget principal ;
- DEMANDE une subvention d'État à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux pour l'année 2023;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-02-010 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – demande de subvention pour le déploiement de la 2^e phase de la vidéoprotection.

Madame le Maire et M. Stéphane HERMENIER présentent au Conseil Municipal le projet de déploiement de la 2^e phase de la vidéoprotection, d'un coût prévisionnel de 40 590,00 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire pour aider la commune dans lesdits travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 volet « A1 – Sécurité et accessibilité » selon le plan prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTE	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
2e phase de déploiement de la vidéoprotection	40 590,00 €	DETR 2023 - A1 (35%)	14 206,50 €
		Autofinancement communal	26 383,50 €
TOTAL DEPENSES	40 590,00 €	TOTAL RECETTES	40 590,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'opération de déploiement de la 2^e phase de la vidéoprotection ;
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement pour un coût total de 40 590,00 € HT;
- INSCRIRA les crédits concernant cette opération au budget principal ;
- DEMANDE une subvention d'État à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux pour l'année 2023 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-02-011 - Subventions communales 2023 aux associations et au CCAS

- VU l'avis favorable de la commission finances en date du 30/01/2023.

M. Thierry NAUDIN présente le travail et l'avis de la commission finances et budget sur le sujet des subvention 2023 aux associations.

Mesdames PRATS Sylvie, COLLARD Cynthia et BESNARD Sylvie ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité des votants, les subventions communales 2023 conformément au tableau ci-dessous, imputées en dépenses de fonctionnement au c/65748 et c/657362 pour le CCAS :

Association	Subvention 2023
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Football ASVN 90	1 845,00 €
Ecole de foot	3 000,00 €
AGVO Gym et Danse	1 200,00 €
Basket AEBB	1 000,00 €
Tennis de Table EVGTT	1 000,00 €
Avant-garde Pétanque école	1 000,00 €
Yoga des Pins	200,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Harmonie de Vivy	5 200,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Arlequin Vétusien	100,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Arbre de Noël (2 écoles)/APE	1 185,00 €
U.S.E.P.	508,00 €
DOMAINE SOCIAL ET SANTÉ	
CCAS	6 000,00 €
A.D.M.R.	3 500,00 €
E.V.S. animation enfance-jeunesse	83 994,15 €
E.V.S. CEJ	1 952,68 €

Restos du Cœur	500,00 €
Cancer	300,00 €
Alzheimer Saumur	300,00 €
Vie Libre	100,00 €
DIVERS	
Groupement Protection des Cultures	2 500,00 €
Anciens d'A.F.N.	300,00 €
TOTAL	116 684,83 €

DCM n°2023-02-0012 - Taux d'imposition 2023

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la réforme de la Taxe d'Habitation ;
- CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;
- VU l'avis favorable de la commission finances et budget en date du 30/01/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	43,84 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	41,56 %

- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-02-013 - Demande de création d'un STECAL sur la parcelle ZP n°170 actuellement en zone naturelle – avis de Conseil Municipal

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le PLUi SLD

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de Madame BRAVO qui souhaite créer une halte pour les cyclotouristes avec des cabanes éco-responsables dans l'objectif d'enrichir l'offre touristique dans le nord saumurois.

Pour être prise en compte cette demande doit émaner de la commune (courrier du maire ou délibération du Conseil Municipal) pour examen par le groupe de travail PLUi issu de la commission aménagement du territoire de la communauté d'agglomération.

Aujourd'hui, seule une révision « simplifiée » du PLUi pour créer un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pourrait permettre la création de ce projet. Néanmoins, cette demande devra être compatible avec les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Après avoir pris attache des services de la CASVL, il est fort probable que les personnes publiques associées soient défavorables à la création de ce STECAL.

Madame le Maire évoque la possibilité de recourir au permis précaire et présente les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Avec 17 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de création d'un STECAL sur la parcelle ZP n°170 ;
- Avec 5 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions, DONNE UN AVIS DEFAVORABLE à l'utilisation d'un permis précaire sur la parcelle ZP n°170 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-02-014 - Subvention exceptionnelle – solidarité avec la Turquie et la Syrie à la suite du séisme du 7 février 2023

Madame Sylvie PRATS rappelle que la Turquie et la Syrie ont été frappées, le 7 février dernier, en fin de nuit, par un violent séisme d'une amplitude de 7,8 sur l'échelle de Richter, suivi d'une série de puissantes répliques. Au-delà du bilan humain qui dépasse, à cette heure, les 16 000 morts et 55 000 blessés, c'est toute une région qui se retrouve dans un profond état de destruction et de désolation. Des opérations sont en cours pour rechercher les victimes bloquées dans les décombres des immeubles qui se sont effondrés. L'État Français a envoyé des secours, en particulier des sapeurs-pompiers en provenance d'Ile de France et de l'Armée.

Les élus de la commune de Vivy souhaitent exprimer leur solidarité et accompagner les opérations de sauvetage en cours. A cette fin, il est proposé d'octroyer une aide exceptionnelle de 500 € qui sera versée au fonds d'urgence mise en place par l'association ACTED, seconde ONG française de solidarité internationale aidant les victimes de catastrophe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- OCTROIE une aide financière exceptionnelle de 500 € au fonds d'urgence mise en place par l'association ACTED dans le cadre de l'aide aux victimes du séisme du 07/02/2023 en Turquie et/ou en Syrie en fonction des besoins recensés par ACTED auprès des populations bénéficiaires ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

CASVL – instauration du permis de diviser ;

M. Jean-Claude SOURDEAU présente ce dispositif qui concerne Saumur, Montreuil-Bellay, Allonnes et Vivy. Instauré par la loi ALUR du 24 mars 2014, c'est un outil de lutte contre la non décence des logements, à travers les axes suivants :

- Agir en prévention auprès des propriétaires et les accompagner dans l'amélioration de leur logement > réassurance des propriétaires de bonne foi ;
- Encadrer la division des logements > Outil de régulation /veille du phénomène de division des logements (interdiction de surface inférieure à 14 m² et de volume habitable inférieur à 33 m³)
- Mieux connaître le parc locatif privé et repérer les logements potentiellement indignes ;
- Disposer d'outils coercitifs ou d'anticipation complémentaires à ceux existants permettant d'agir avant la mise sur le marché ;

Services techniques – rapport d'activité 2022 ;

Présentation par Jean-Pierre BOURDIN, Stéphane HERMENIER et Jean-François LEBEAUPIN.

Avancement des travaux de l'espace jeunesse ;

M. Jean-Claude SOURDEAU présente l'avancement du chantier.

La Poste – activité du bureau de poste ;

Le bureau de Poste dénombre une fréquentation de 23 clients par jour en moyenne en 2022. Fréquentation stable par rapport à 2021. La Poste identifie un nouveau comportement des clients très marqué sur les opérations de retraits et dépôts d'espèce en lien avec l'utilisation « inédite » du paiement sans contact (moins d'opérations en bureau de Poste).

Pour début 2025 la Poste envisage un nouveau format de présence postale sous forme partenariale notamment celui de la création d'un relais Poste chez un commerçant.

AMF 49 – journée d'information destinée aux élus ;

Madame le Maire informe les élus qu'une journée d'information sera organisée le vendredi 10/03/2023 de 9h à 11h à la mairie de Vivy (3 personnes maximum par commune).

Dates à retenir :

- Lundi 20/02/2023 – Mairie – commission municipale « Finances et budgets » ;
- Vendredi 09/06/2023 de 18h à 21h - Marché des Producteurs de Pays ;
- Samedi 01/07/2023 – Base de loisirs des Monteaux – Anjou Vélo Vintage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 13/02/2023 à 18h30** à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Délibérations du 13/02/2023

Numéro	Date	Objet
2023-02-008	13/02/2023	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs
2023-02-009	13/02/2023	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs
2023-02-010	13/02/2023	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – demande de subvention pour le déploiement de la 2e phase de la vidéoprotection
2023-02-011	13/02/2023	Subventions communales 2023 aux associations et au CCAS
2023-02-012	13/02/2023	Taux d'imposition 2023
2023-02-013	13/02/2023	Demande de création d'un STECAL sur la parcelle ZP n°170 actuellement en zone naturelle – avis de Conseil Municipal
2023-02-014	13/02/2023	Subvention exceptionnelle – solidarité avec la Turquie et la Syrie à la suite du séisme du 7 février 2023

Signatures

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Secrétaire de séance</i>	